

Conditions Offre de Parrainage Optic At Home

ORGANISATEUR

Cette offre spéciale, ci-après l'«Offre », est organisée par la société Optic At Home, ci-après la « Société », SARL au capital de 1 500 euros, dont le siège social est situé 16 rue Ampère, 95 300 PONTOISE, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Pontoise, France, sous le numéro 831 931 761.

L'OFFRE

Parrainez un membre de votre entourage (ci-après également nommé " Filleul ") auprès d'Optic At Home et obtenez 20€ (vingt euros) en chèque cadeau dématérialisé We Doo Gift dans un délai maximum de 30 (trente) jours calendaires suivant l'achat, par votre Filleul, d'une paire de lunettes minimum (incluant une monture et deux verres) auprès d'Optic At Home et ce, dans les conditions décrites ci-dessous. Votre Filleul recevra également un chèque cadeau dématérialisé We Doo Gift d'un montant de 20€ (vingt euros) dans un délai maximum de 30 (trente) jours calendaires suivant son achat d'une paire de lunettes (incluant une monture et deux verres) auprès d'Optic At Home.

MODALITÉS DE L'OPÉRATION

1. Offre de parrainage réservée aux clients majeurs.
2. Pour profiter de l'Offre en tant que Parrain, vous devez obligatoirement être enregistré en tant que client d'Optic At Home, quelle que soit votre ancienneté.
3. Pour profiter de l'Offre en tant que Filleul, vous devez obligatoirement ne jamais avoir été client d'Optic At Home.
4. Le Filleul, au moment de son RDV, indiquera le nom de son Parrain à son opticien Optic At Home afin de pouvoir, une fois l'achat réalisé, déclencher l'Offre.
5. Le dispositif de parrainage mis en place par la Société est illimité. Le Parrain peut parrainer autant de filleuls qu'il le souhaite.
6. Un délai de 24h (vingt-quatre heures) entre 2 (deux) parrainages doit être respecté, auquel cas l'Offre ne pourrait pas être mise en application lors du second parrainage.
7. Dans le cadre d'achats de paires de lunettes réalisés par plusieurs personnes lors d'un même rendez-vous avec la Société (même horaire et même lieu), et tenant compte du point précédent, le Filleul bénéficiaire de l'Offre sera celui qui aura pris le rendez-vous, par téléphone ou par mail, avec la Société.
8. Les rétributions seront remises par la société Optic At Home dans un délai maximum de 30 jours calendaires suivant l'achat d'une ou plusieurs paires de lunettes

par le Filleul, directement par mail à l'adresse communiquée par le Parrain ou le Filleul. Optic At Home ne saurait être tenu responsable d'une non-réception de la rétribution pour cause d'adresse renseignée erronée.

9. Il ne sera procédé à aucun versement en numéraire (que ce soit par chèque, virement ou espèces).

10. Le Parrain et le Filleul recevront par mail un chèque dématérialisé We Doo Gift d'un montant de 20€ (vingt euros) valable 1 an et utilisable dans les conditions définies par We Doo Gift sur <https://app.wedoogift.com/public/cgu>

11. La Société Optic At Home ne saurait être tenue responsable d'un dysfonctionnement quant à l'utilisation du chèque cadeau We Doo Gift ou d'un problème informatique entraînant l'impossibilité ponctuelle d'utilisation de la rétribution.

12. En participant à l'Opération, vous acceptez d'être tenu aux termes de ce règlement.

13. Optic At Home se réserve le droit d'annuler ou de modifier les modalités de l'Offre sans avertissement préalable en cas de force majeure.

14. Les données personnelles recueillies dans le cadre de cette Offre de parrainage sont obligatoires. A défaut, nous ne pourrions traiter votre demande. Ces données personnelles sont traitées par Optic At Home, responsable du traitement, et ce traitement a pour base légale l'intérêt légitime de la Société à proposer cette Offre à ses clients et prospects aux seules fins de bénéficier des primes qu'elle propose. Afin d'accomplir les finalités précitées, nous communiquons les données personnelles du Parrain et du Filleul ainsi collectées à We Doo Gift, dans le seul but de vous avertir de la disponibilité de votre rétribution. Si vous avez des questions concernant l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par courrier adressé à Optic At Home, Délégué à la Protection des données, 16 rue Ampère – 95300 PONTOISE.

15. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, à la portabilité de vos données, de limitation du traitement des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données. Vous disposez enfin du droit de définir la manière dont vous souhaitez que soient exercés ces droits, après votre décès. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser un courrier à Optic At Home, 16 rue Ampère 95300 PONTOISE. En outre, vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente telle que la Commission Nationale de l'Informatique et de Libertés en France.

16. Cette Opération est régie par la loi Française.